



Paris, le 3 octobre 2008

L'UIMM informe qu'elle vient de recevoir, en tant que personne morale, une convocation émanant du juge Le Loire dans le cadre de l'enquête qu'il mène plus précisément sur la question de la subornation.

Cette audition, pouvant conduire à une mise en examen de l'UIMM, aura lieu le 15 octobre prochain.

L'UIMM s'y rendra pour faire valoir ses arguments et expliquera qu'il n'y a pas lieu de la mettre en cause.